opérer sur les régions postérieures, il convient, afin de prévenir les ruades ou les coups de pieds de derrière, de fixer la tête très-haut. A cet effet, il est utile d'avoir sous un hangar ou à un mur de cour, trois ou quatre anneaux scellés à différentes hauteurs.

Si on craint qu'en se défendant l'animal ne se blesse la tête contre le mur, on entoure celle-ci d'une capote ou d'une couverture.

2° *Comment on tient un animal debout non attaché.*

Certains chevaux sont plus tranquilles quand ils sont tenus à la main, que lorsqu'ils sont attachés. Quelquefois aussi il est plus convenable à l'opérateur et à l'opération qu'ils soient ainsi tenus. C'est alors un aide qui doit en être chargé. Dans ce cas, et pour le mieux contenir, il doit garnir la tête du cheval d'une bride ou d'un bridon; ou, à leur défaut, engager la longe dans la bouche, ou la passer sur le nez de l'animal, ces moyens n'exposant plus aux dangers que j'ai signalés dans la situation précédente. Au fur et à mesure du besoin, l'opérateur recommandera à l'aide d'élever, de baisser la tête du cheval, suivant qu'il craindra d'être frappé par les pieds de devant ou de derrière; de la porter en haut et de son côté quand il opérera sur les parties latérales postérieures, en bas et du côté opposé lorsqu'il opérera sur les parties latérales antérieures. On comprend facilement l'effet de ces situations.

3° *Comment on empêche l'animal de voir.*

Quelques chevaux, qui sont dans une agitation continuelle quand ils voient ce qui les entoure et ceux qui les approchent, sont plus tranquilles lorsqu'on leur en dérobe la vue en leur couvrant les yeux. Comme on n'a pas toujours à sa disposition un petit appareil destiné à cet usage, et connu sous le nom de *capote à lunettes* (A *fig.* 152), on parvient au même résultat en entourant les yeux du cheval avec un tablier ou sa couverture. On maintient le tablier sur la tête au moyen des cordons dont il est pourvu. Quant à la couverture, on la fixe très-facilement avec le surfaix, en posant celui-ci par son milieu sur la nuque, et en croisant sous la ganache les deux extrémités, qu'on ramène et qu'on réunit sur le chanfrein. J'ai vu des chevaux très-indociles et méchans, se débattant sans cesse malgré les liens et les moyens de torture employés jusque-là, ne plus faire un mouvement aussitôt qu'ils avaient les yeux couverts. On ajoute encore à l'effet de ce moyen, en faisant tourner rapidement l'animal cinq ou six fois sur lui-même, dès qu'on lui a mis le tablier ou la couverture.

4° *Comment on empêche un animal de mordre ou de frapper.*

Si bien attachés ou contenus qu'ils soient à un anneau ou en main, les animaux peuvent encore faire usage de leurs moyens de défense, mordre, et surtout frapper avec leurs pieds de devant ou de derrière. Il est donc nécessaire de se soustraire à leurs atteintes en les rendant impossibles, ou du moins plus difficiles.

Fig. 152.




1° On empêche aisément un animal de mordre en l'attachant de très-court, en lui mettant autour de la bouche un panier à veau, ou une muselière, ou encore, lorsqu'on opère sur le tronc ou plus postérieurement, en lui mettant à l'encolure le *collier à chapelet* (B *fig.* 152). A défaut du collier à chapelet, on se sert avec avantage d'un long bâton d'environ 4 pieds de longueur, à chaque extrémité duquel on fixe un bout de fouet ou de forte ficelle. On entoure la poitrine de l'animal avec un surfaix, ou avec une longe qu'on serre et arrête assez solidement; et puis, on attache au licol une des extrémités du bâton, et l'autre extrémité à la portion du surfaix qui passe sur la partie latérale de la poitrine (A *fig* 153). Le bâton est placé du côté droit, si on opère à gauche, et à gauche si on opère du côté droit. Son effet est, comme on le voit, d'empêcher ou de borner beaucoup la flexion latérale de l'encolure. C'est pourquoi on emploie souvent aussi ce bâton ou le collier à chapelet, sur certains chevaux qui arrachent les appareils de leurs pansemens, ou qui irritent, en les mordant, les plaies que leurs dents peuvent atteindre.

2° Il est toujours prudent de mettre l'animal qu'on opère, debout dans l'impossibilité de frapper avec les pieds de devant ou de derrière.

Pour l'empêcher de frapper du devant, on met en usage différens moyens dont l'emploi est subordonné à la commodité de l'opérateur. Ou bien on attache l'animal à un anneau placé très-bas; ou bien on fait lever l'un ou l'autre des pieds de devant qu'on fait tenir par un aide ou au moyen d'un *trousse-pied*. On prévient aussi et plus efficacement encore